

terminer à sept heures. Je crois que ce serait très raisonnable. Je sais que le premier ministre et le cabinet auront des motifs de s'opposer à cette proposition en ce qu'elle tend à réduire le temps disponible pour les réunions du conseil des ministres. Toutefois si à la prochaine session nous instituons un comité, et si nous tentons sérieusement de combler des lacunes du Règlement, je crois que nous pourrions compter sur l'assentiment unanime de la Chambre. Ce comité, il me semble, qui ne devrait pas être trop nombreux, devrait s'adjoindre quelques-uns des nouveaux membres qui, précisément parce qu'ils sont nouveaux, n'ont pas contracté des habitudes routinières. Avec le concours de députés d'expérience et celui des nouveaux venus, nous devrions être capables, je crois, à la prochaine session, d'améliorer le Règlement et de le moderniser.

Je propose, monsieur l'Orateur, que le greffier de la Chambre et le greffier adjoint, s'ils peuvent disposer de quelque loisir entre les deux sessions, apportent sans formalité quelque considération à certains des sujets qui pourraient être étudiés par un comité de ce genre. Puis, si le premier ministre a l'occasion au début de la session d'instituer un petit comité, nous pourrions nous mettre à l'œuvre et tenter un dernier effort pour voir si nous ne pourrions trouver un terrain d'entente nous permettant d'apporter quelque amélioration au Règlement régissant la conduite des travaux de la Chambre.

M. l'Orateur: Je puis assurer à l'honorable député de Peel que moi aussi j'ai pensé qu'il y avait lieu de reviser le Règlement et je sais que d'autres honorables députés pensent de même. L'honorable député de Calgary-Ouest en a déjà parlé ce soir, mais ses compliments m'ont tellement ému que j'ai oublié de parler du point qu'il a soulevé au sujet de la lecture des discours. J'ai pris l'attitude qu'il a mentionnée, c'est-à-dire d'accorder beaucoup de latitude, tant en cette session-ci qu'à la précédente, aux députés qui en étaient à leurs débuts. Mais maintenant que la plupart siègent depuis au moins deux sessions, la Chambre m'appuiera probablement, si je tentais d'appliquer l'article du Règlement qui interdit la lecture des discours.

(Le crédit est adopté.)

Chambre des communes—

178. Pour pourvoir, nonobstant les dispositions de la loi du Revenu consolidé et de la vérification ou les dispositions de la loi du Sénat et de la loi de la Chambre des communes, concernant l'indépendance du Parlement, au paiement, à même le fonds du revenu consolidé à chaque membre de la Chambre des communes nommé par le gouverneur en conseil comme adjoint parlementaire (cette nomination ne devant pas rendre ce membre inéligible

[M. Graydon.]

ni le priver de son titre de membre de la Chambre des communes) pour aider un ministre de la Couronne en la manière et dans la mesure que ce ministre peut déterminer, et représenter le ministre à la Chambre des communes en l'absence du ministre de ce ministère, d'un traitement de quatre mille dollars, par année et d'une rémunération proportionnelle pour toute période inférieure à une année, \$56,000.

M. Cruickshank: Un mot sur ce crédit. J'ai le privilège d'être au beau milieu de neuf adjoints parlementaires. J'aimerais proposer l'une des deux motions suivantes: soit de réduire à un dollar le crédit à l'étude soit d'accorder \$4,000 au député de Fraser-Valley pour qu'il rédige leurs discours et leur apprenne quoi dire.

(Le crédit est adopté.)

Chambre des communes—

179. Allocation au vice-président des comités, \$2,000.

M. Knowles: Toute la Chambre, j'en suis sûr, est heureuse d'adopter ce crédit. Si le temps pressait moins, bien des hommages seraient offerts au bénéficiaire.

M. Cruickshank: Toute la Chambre moins un.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES FINANCES

Service de la dette publique—

97. Commissions afférentes au paiement de la dette publique, au paiement de primes sur les titres sterling du gouvernement canadien, services d'agents de trésorerie à Londres, droits d'enregistrement, etc., \$406,100.

M. Macdonnell (Greenwood): Je croyais que nous en étions au crédit n° 96, au terme du premier examen des crédits des Finances. J'ai dit au ministre que je voulais lui poser une question à l'égard du montant de six millions inclus sous la rubrique: "Crédit non requis pour 1950-1951". J'avais prévenu le ministre de mon intention et j'espère obtenir quelque renseignement à cet égard.

M. Sinclair: Ce crédit non requis vise les versements à l'égard de la farine de blé qui ont été accordés aux meuniers sous le régime de la mesure de guerre. On a cessé ces versements le 23 mars de l'an dernier, mais, étant donné que le budget des dépenses avait été préparé avant cette date, il va de soi qu'il s'y trouvait l'an dernier un montant de 6 millions qui n'a jamais été dépensé. Nous appelons simplement l'attention sur la suppression de ce poste.

Pendant que j'y suis, j'en profite pour répondre aux questions que le député de Lake-Centre a posées au ministre des Finances la dernière fois qu'on a discuté les crédits de son ministère et auxquelles il avait promis de répondre. La première question se trouve à la page 4191 des *Débats*. Le député avait